

inépuisables. Or, il n'en est rien. Il a été prouvé incontestablement qu'on pourrait épuiser certaines pêcheries côtières et marines à force d'y pêcher. C'est particulièrement vrai pour le homard que l'on pêche au large du littoral atlantique.

Je veux féliciter le ministère d'avoir pris l'initiative de limiter le nombre des cages à homard dans le district 7B. Cette limite est fixée à l'heure actuelle à 500 par bateau, ce qui semble suffisant. Les pêcheurs constatent que leurs dépenses en immobilisations sont bien moindres et qu'ils font tout autant d'argent. Je veux toutefois prévenir le ministre que cette mesure de conservation—la limite des cages—ne sera pas un succès complet à moins de s'accompagner d'une restriction correspondante du nombre des permis de pêche au homard que l'on délivre.

On a fait l'essai, la saison dernière, d'un programme dans ce sens et même s'il a été satisfaisant dans une certaine mesure il n'a pas été une réussite complète par suite d'ingérence politique dans les décisions rendues par la Commission instituée pour sélectionner les titulaires de permis. Cette Commission, qui comprenait au moins un fonctionnaire du ministère et un certain nombre de membres de l'industrie de la pêche, a essayé de faire du bon travail. Les membres se sont réunis pour examiner les demandes dont ils étaient saisis et pour rendre leur décision.

Toutefois, les règlements prévoient qu'on peut en appeler au ministre de la décision de la Commission. Je n'y trouve pas à redire, en réalité, c'est une précaution nécessaire, puisqu'il peut exister des circonstances atténuantes ignorées de la Commission et qui, une fois connues du ministre, peuvent l'amener en toute honnêteté à renverser la décision initiale.

L'an dernier, presque au moment où les décisions de la Commission étaient rendues, des élections fédérales ont été décrétées, et c'est alors que l'affaire est devenue incontrôlable. Sans crainte d'être contredit, je puis déclarer au comité qu'on a, dans certains cas, usé d'influence politique pour accorder des permis à des hommes dont les demandes avaient été rejetées par la Commission et qui n'avaient pas véritablement droit à un permis pour la pêche du homard.

C'est malheureux, et notamment pour le ministre actuel, car j'ignore s'il pourra jamais remettre le règlement d'aplomb. Les postulants de cette année qui essuieront un refus

citeront au ministre, je le crains, des cas presque pareils aux leurs, dans lesquels des permis ont été accordés l'an dernier. C'est regrettable, je le répète, qu'on ait permis des interventions indues. Néanmoins, j'espère fermement que le ministre ne tolérera pas d'être influencé de la sorte quand des appels lui seront adressés cette année.

Il importe aussi que la Commission appelée à entendre ces demandes soit établie immédiatement. Il n'est pas juste que les pêcheurs attendent jusqu'à la mi-avril peut-être avant de savoir s'ils obtiendront ou non un permis. Il faudrait entendre les demandes et rendre une décision aussitôt que possible afin de permettre à ceux qui se proposent de se lancer dans cette industrie de faire les préparatifs nécessaires. Dans bien des cas, ils ont du matériel, des embarcations et d'autres articles à acheter. Ils ne tiennent naturellement pas à faire de telles dépenses avant d'être sûrs d'obtenir un permis. Si, comme dans le cas de certaines demandes de l'année dernière, de telles décisions retardent jusqu'à la mi-avril ou même plus tard, ces gens n'ont alors simplement pas le temps de se préparer pour l'ouverture de la saison.

Il y a un autre secteur de l'industrie dont j'aimerais dire un mot. Il s'agit de la mousse d'Irlande. Cette récolte devient rapidement une importante industrie sur le littoral atlantique du Canada. Elle a pris de l'expansion depuis vingt-cinq ans, passant de 1.5 million de livres évaluées à \$30,000 à 79 millions de livres d'une valeur de plus de deux millions de dollars l'année dernière.

Pour vous indiquer la grande valeur de cette industrie, monsieur le président, en une semaine de juillet cette année, deux familles ont recueilli de la mousse pour \$2,000 chacune dans une région de ma propre province. Plusieurs autres familles ont gagné quelque \$600 chacune, et je sais qu'au moins 20 bateaux ont gagné jusqu'à \$40 par jour en moyenne. Cette mousse est surtout recueillie à la main près des côtes, où les tempêtes la poussent. Cette méthode de récolte entraîne des dépenses d'immobilisations extrêmement faibles.

La mousse est parfois aussi râtelée sur les rochers, et c'est au sujet de ce râtelage qu'à mon avis le ministère des Pêcheries ou un autre ministère devrait entreprendre des expériences pour assurer la conservation de l'industrie de la mousse. Ceux qui se consacrent à cette industrie craignent que ce râtelage endommage les racines de la mousse et